

Échéance : Le mercredi 26 août 2020, à 10 h (HNE)

Questions :

Je vois ci-dessous que les membres du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 sont tenus de divulguer tout ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts et de se récuser également de toute discussion sur ces questions.

<https://nrc.canada.ca/fr/organisation/protocole-declaration-dinteret-groupe-travail-vaccins-contre-covid-19>

- 1. Combien de divulgations de conflits d'intérêts ont été faites par les membres (à l'exclusion des membres d'office qui ont déjà des déclarations dans le registre public)?**
- 2. Combien de fois les membres du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 ont-ils exercé leur responsabilité de se récuser des discussions sur des sujets où ils sont en conflit d'intérêts?**

Réponse proposée :

- La santé et la sécurité des Canadiens et Canadiennes demeurent la priorité absolue du gouvernement du Canada. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a mis sur pied un groupe de travail hautement compétent composé d'experts en vaccins et en immunologie et de chefs de file de l'industrie possédant une expérience éprouvée dans la mise au point et la commercialisation de vaccins afin de fournir des conseils sur les vaccins contre la COVID-19.
- Pour que le Groupe de travail comprenne les grands experts du développement et de la production de vaccins au Canada, une décision délibérée a été prise d'inclure des personnes qui pourraient être en conflit d'intérêts réel ou perçu relativement à une ou plusieurs propositions devant être évaluées par le Groupe de travail.
- Pour veiller au respect des pratiques exemplaires en matière de conflits d'intérêts, tout en permettant aux personnes ayant des intérêts dans les propositions soumises au Groupe de travail d'y participer, le protocole suivant a été utilisé afin de guider la participation des membres :
 - Chaque membre est tenu de signer une Entente sur les conflits d'intérêts et la confidentialité et de divulguer les activités et les intérêts qui pourraient le placer dans une situation de conflit d'intérêts relativement au travail du Groupe de travail.
 - Le Groupe de travail fera preuve d'une transparence totale lorsqu'il déclarera des intérêts à ses réunions en ce qui a trait aux points à l'étude afin que les autres membres soient au courant.
 - Ces déclarations seront consignées et les conseils donnés par le Groupe de travail aux ministres tiendront compte des intérêts pertinents.
 - Tout membre se récusera comme il se doit de toute discussion active sur les recommandations dans lesquelles il a un intérêt.
- Depuis juin 2020, le Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 et son sous-comité de la bioproduction ont examiné et fourni des conseils sur 40 propositions de vaccins et de biofabrication au Canada. Dans 18 cas, un membre du Groupe de travail a déclaré un conflit d'intérêts relativement à une proposition particulière, s'est récusé et n'a pas participé aux

délibérations ni à la formulation de conseils. Le Groupe de travail a également examiné et fourni des conseils sur 20 candidats-vaccins internationaux, et aucun conflit d'intérêts n'a été constaté.